

CONSEIL MUNICIPAL séance du 26 JUIN 2009

GROUPE LA GAUCHE ET L'ECOLOGIE POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS

00-1 ACTION SOCIALE – PRESTATIONS ACCORDEES AUX AGENTS MUNICIPAUX – MODALITES DE GESTION

Nous avons besoin de quelques précisions au sujet de cette délibération et des conditions de transfert des compétences à la Commune de la gestion des prestations sociales.

Tout d'abord, que se passe-t-il dans ce transfert pour le personnel du CCAS ?

Pourront-ils solliciter cette commission d'attribution ou disposeront-ils d'une commission à part avec une enveloppe particulière ?

Au sujet de la composition de la commission, nous ne comprenons pas qu'elle se résume à un élu, au directeur, ses adjoints et de l'assistant des ressources humaines. Nous demandons à ce que cette commission soit paritaire avec des représentants choisis par le personnel.

Une toute dernière remarque, quand on voit dans la délibération le type des actions sociales envisagées (aides alimentaires et aides financières jusqu'à 1000€), on constate malheureusement la multiplication des difficultés sociales des employés municipaux dont les seuls salaires ne suffisent plus à subvenir aux besoins élémentaires de la vie quotidienne et encore cette délibération ne parle pas des difficultés, voire des galères de logement auxquelles sont confrontés les employés municipaux.